



# LE SUCCES VENU DU FROID

AVEC :



Développée par la société Cooltech Applications, la technologie du froid magnétique est une révolution technologique qui trouvera de nombreuses applications. Elle est à la base de ICE, un projet dédié à la climatisation des minibus électriques, qui est financé dans le 7<sup>ème</sup> PCRDT\*.

Grâce à son réseau et sa connaissance du pôle de compétitivité « Véhicule du Futur », la Mission Europe de l'ARI Alsace a initié et organisé des rencontres entre Cooltech Applications et plusieurs acteurs du secteur automobile, notamment le centre de recherche de FIAT et BEHR France. C'est ainsi que l'idée d'un projet européen sur la base de la technologie détenue par Cooltech Applications est née.

En veille permanente sur les programmes de l'UE, l'ARI Alsace a identifié le 7<sup>ème</sup> PCRDT, qui permet de financer des projets de recherche et de développement technologique collaboratifs européens. L'agence a ensuite assisté Cooltech Applications dans la définition de son projet et dans la recherche d'autres partenaires avec lesquels le développer. Peu à peu, le consortium du projet ICE, va prendre forme. Déjà expérimenté en matière de projets européens, c'est FIAT (Italie) qui conduira l'équipe, avec l'entreprise ALTRA Spa - IVECO (Italie), l'INSA Strasbourg (France), l'Universidad Politécnica Valencia UPVLC (Espagne) et bien sûr Cooltech Applications (France).

« L'ARI ALSACE A ASSURÉ  
LES LIENS ENTRE  
LES DIFFÉRENTS  
PARTENAIRES CAR NOUS  
N'ÉTIONS PAS TOUJOURS  
TRÈS DISPONIBLES... »

partie du projet, participation à la rédaction du dossier, réunions...

En juin 2010, le projet ICE est sélectionné par l'UE et c'est en novembre 2010 que le projet est lancé, à l'occasion du salon Mobilis.

## L'ENTREPRISE

Le principe du froid magnétique est connu depuis 1880. Pourtant, c'est à partir d'une autre technologie que la climatisation va se développer : celle des gaz réfrigérants.

A partir du début des années 2000 on dispose d'aimants suffisamment puissants, et l'entreprise Cooltech Applications - WEENTER, implantée à Holtzheim (Bas-Rhin) est bien décidée à remettre au goût du jour le froid magnétique : une révolution !

## LE PROJET

Dans sa quête du "véhicule propre", il était évident que le secteur automobile allait s'intéresser à une technologie permettant de climatiser en consommant peu, sans émettre de gaz à effets de serre ou utiliser de fluides toxiques... ICE est un projet de démonstration, destiné à équiper un bus électrique d'une climatisation réversible.

Preuve sera alors faite que la technologie du froid magnétique est utilisable dans ce contexte.

+ D'INFOS : [www.weenter.com](http://www.weenter.com)





## LE 7<sup>ÈME</sup> PCRDT



Le "septième programme-cadre de recherche et de développement technologique" se veut un cadre unique, permettant de programmer les actions, sur plusieurs années. Il est doté de plus de 50 milliards d'euros pour la période 2007 - 2013. Le taux de remboursement ordinaire pour des activités de recherche et de développement technologique est de 50 %.

Pour certaines entités juridiques, ce taux peut atteindre un maximum de 75 %.

### Qui peut déposer un projet ?

La participation est très largement ouverte : groupes de chercheurs, PME, associations, organismes publics, chercheurs, étudiants, etc., quel que soit le pays dont ils sont ressortissants, avec des conditions privilégiées pour les états-membres de l'Union européenne.

### Quels sont les projets concernés ?

Le 7<sup>ème</sup> PCRDT repose sur cinq composantes, les "programmes spécifiques" :

- Le programme "Coopération" favorise la recherche collaborative via des consortiums transnationaux constitués d'entreprises et de milieux universitaires ;
- Le programme "Idées" soutient la "recherche exploratoire" ;
- Le programme "Personnes" encourage la mobilité et le développement de la carrière des chercheurs ;
- Le programme "Capacités" vise à renforcer les capacités de recherche dont l'Europe a besoin ;
- Le programme de recherche nucléaire.

### Quand concourir ?

Des appels à projets sont régulièrement publiés dans le Journal Officiel des Communautés Européennes et sur le site Internet CORDIS.

**+ D'INFOS** : <http://cordis.europa.eu/fp7>

## BON À SAVOIR AVANT DE VOUS LANCER...

Tout d'abord, assurez-vous que vous répondez au bon appel à projets : pour ne pas être "hors sujet", étudiez les lauréats et les projets déposés les années précédentes...

Ensuite, apportez le plus grand soin à votre consortium :

- Le choix du "capitaine de l'équipe" est une phase essentielle : c'est la crédibilité du projet face à l'UE qui est en jeu ;
- Utilisez l'expérience des autres : les apports d'un partenaire lauréat d'une édition passée sont inestimables...

## L'ARI, LE PARTENAIRE DES ENTREPRISES INNOVANTES

L'Agence Régionale de l'Innovation Alsace (ARI Alsace) est l'expert public de l'innovation en Alsace, porte d'entrée et partenaire des entreprises pour leurs projets d'innovation. Ses missions consistent à aider les entreprises à structurer leurs projets, les orienter et faciliter leur accès aux dispositifs d'aide publique régionaux, nationaux et européens.

Via sa mission Europe, l'ARI Alsace est aux côtés des entreprises du territoire pour les aider à intégrer l'Europe dans leur stratégie de développement.

Elle propose aux entreprises un accompagnement personnalisé pour :

- identifier le programme européen de financement le plus adapté pour leur projet innovant,
- identifier les partenaires européens : entreprises, partenaires publics, laboratoires, pour la réalisation du projet,
- aider à la préparation du dossier notamment pour l'explication des procédures et l'intermédiation avec les autorités françaises et européennes.